



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 1^{er} avril 2021

Délibération n°06-2021 : Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants – Election des membres du collège des maîtres de conférences et assimilés (femmes)

LE COLLÈGE DES MAÎTRES DE CONFÉRENCES ET PERSONNELS ASSIMILÉS
(FEMMES ET HOMMES) DU CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1, L712-6-2 et R712-9 et suivants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A BULLETINS SECRETS,

Elit :

- Madame Bénédicte BERTHE

Et

- Madame Muriel CARIN

En qualité de membres femmes de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants au titre du collège des maîtres de conférences et personnels assimilés.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 7
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 10
- Pour : 8
- Contre : 2
Vote blanc : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -